

## PREFECTURE DE POLICE

Direction de la Police Générale Sous direction de la citoyenneté et des libertés publiques 4ème bureau - Section Associations 12 quai de Gesvres 75004 PARIS

Le numéro W783003898 est à rappeler dans toute correspondance

Récépissé de Déclaration de DISSOLUTION

de l'association n° W783003898

Ancienne référence de l'association : 3/04794

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

## Le préfet de police

donne récépissé à **Monsieur le Trésorier** d'une déclaration en date du : **23 juin 2015** 

faisant connaître la dissolution d'une association ayant pour titre :

**CHALONS 68** 

dont le siège social est situé : Société des Ingénieurs-Arts et Métiers

9 bis avenue d'Iéna 75016 Paris

Décision prise le :

29 avril 2015

Pièces fournies :

Procès-verbal

Paris 4e, le 25 juin 2015

Pour le Préfet de Police et par délégation Pour le Directeur de la Police Générale L'adjoint au chef du 4<sup>ème</sup> bureau

David GEHANNIN - G 6

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.